

Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid)

Assemblée

**Quarante-sixième session (20^e session ordinaire)
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

PROJET DE RAPPORT

établi par le Bureau international

1. L'assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/51/1 Prov.3) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 38, 47 et 48.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 38, figure dans le projet de rapport général (document A/51/20 Prov).
3. Le rapport sur le point 38 figure dans le présent document.
4. Mme Grace Issahaque (Ghana) a été élue présidente de l'assemblée; M. Rimvydas Naujokas (Lituanie) a été élu vice-président.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents MM/A/46/1 et MM/A/46/2.
6. La présidente a ouvert la session et a annoncé que quatre nouveaux États avaient adhéré au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Protocole de Madrid") depuis la dernière réunion de l'Assemblée de l'Union de Madrid. Le Protocole de Madrid était entré en vigueur au Mexique le 19 février 2013, en Inde le 8 juillet 2013 et au Rwanda le 17 août 2013, et entrerait en vigueur en Tunisie le 16 octobre 2013. Ces adhésions portaient à 91 le nombre de parties au Protocole et, comme seul un membre de l'Union de Madrid restait lié uniquement par l'Arrangement, le nombre total des membres de l'Union de Madrid s'élevait à 92. La présidente a félicité les nouveaux membres de l'Union de Madrid.

Rapport sur l'état d'avancement du programme de modernisation informatique (système d'enregistrement international de Madrid)

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/A/46/1.
8. Le document décrit les progrès accomplis dans le cadre du programme de modernisation informatique depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de Madrid.
9. Le Secrétariat a indiqué que la phase I du programme avait été menée à bien, permettant entre autres de mettre différents outils Web à la disposition des offices et des utilisateurs. Les travaux de la phase II avançaient bien et le déploiement était prévu pour le troisième trimestre de 2014. Le document proposait que la phase III du projet soit engagée pour régler tout problème lié à l'ergonomie ou à la refonte des processus qui pourrait se poser après le déploiement, l'année suivante. Les activités relevant de la phase III seraient présentées en détail à la prochaine session de l'Assemblée de l'Union de Madrid et devraient être menées dans les limites de l'enveloppe budgétaire initiale du projet.
10. La délégation de la République de Corée a fait valoir la très grande importance que revêtait le développement des systèmes informatiques pour l'OMPI, les offices de propriété intellectuelle et les déposants. La délégation a demandé à l'OMPI de continuer d'investir dans l'amélioration de ces systèmes. Tout en reconnaissant l'importance de ces travaux, la délégation a insisté sur la nécessité de se pencher sur d'autres questions utiles pour les utilisateurs du système de Madrid, telles que l'exigence de la marque de base et l'attaque centrale. La délégation apporterait donc des contributions sur ces sujets au sein du groupe de travail concerné.
11. La délégation de l'Inde s'est dite très heureuse d'informer l'assemblée que le Protocole de Madrid était entré en vigueur en Inde le 8 juillet 2013. Même si le pays avait fait la déclaration visée à l'article 14.5) du Protocole, et ne pouvait donc pas être désigné dans des enregistrements internationaux portant une date antérieure au 8 juillet 2013, l'Inde avait été désignée dans plus de 1100 demandes internationales. La délégation a annoncé que l'Office indien de la propriété intellectuelle était entièrement automatisé et prêt à s'acquitter de ses responsabilités en tant qu'Office d'origine et Office de partie contractante désignée. En outre, l'office avait commencé à recevoir des notifications électroniques de l'OMPI concernant des enregistrements internationaux désignant l'Inde, et des demandes internationales émanant de l'Inde étaient envoyées par voie électronique au Bureau international de l'OMPI. Enfin, la délégation a salué l'utilité de la base de données sur les produits et services (ci-après

dénommée “MGS”) du système de Madrid, à laquelle un grand nombre d’acteurs indiens du domaine des marques avaient recours.

12. L’assemblée :

- i) a pris note de l’achèvement de la phase I du programme;
- ii) a pris note de l’état d’avancement de la phase II du programme; et
- iii) a noté qu’une description détaillée des activités relevant de la phase III serait présentée dans le prochain rapport sur l’état d’avancement du projet.

Rapport sur l’état d’avancement de la base de données sur les produits et services du système de Madrid

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/A/46/2.

14. Le Secrétariat a fait le point sur l’état de la mise en œuvre du Gestionnaire de produits et services du système de Madrid. Le Secrétariat a indiqué que le MGS était maintenant disponible dans 15 langues et qu’il pouvait servir pour les dépôts tant nationaux qu’internationaux. Le Secrétariat a ajouté que le MGS comprenait une fonction permettant de vérifier si des produits et services pouvaient être acceptés par les parties contractantes du système de Madrid participantes. Enfin, il a fait savoir que les fonds restants alloués au projet continueraient d’être utilisés pour accroître la diversité linguistique du MGS.

15. La délégation de la Norvège a remercié le Bureau international de l’OMPI pour son document instructif. Selon elle, la mise en place du MGS était très positive et le Bureau international avait accompli un travail impressionnant pour développer la base de données. La délégation a également remercié le Bureau international pour sa coopération fructueuse lors de la traduction de la base de données en norvégien. Elle a dit avoir pris bonne note, en particulier, de la nouvelle fonction “Vérification de l’acceptation par la Partie Contractante désignée”, qui permettait aux utilisateurs de vérifier si un terme était accepté dans une Partie Contractante désignée, évitant ainsi la communication d’un refus provisoire par cette partie et les retards et frais supplémentaires qui en découleraient. La délégation a ajouté que cette fonction était aussi utile aux parties contractantes, qui n’auraient plus besoin de signifier des refus provisoires pour des questions qui, en fin de compte, étaient souvent faciles à résoudre. Elle a précisé que, par exemple, la fonction pourrait être très commode dans le cas où une partie contractante déciderait de modifier ses pratiques en matière d’acceptation des termes. Les utilisateurs pourraient ainsi être immédiatement informés des changements apportés, ce qui leur éviterait ainsi qu’à la partie contractante des conséquences néfastes sur l’efficacité. Enfin, la délégation a invité le plus grand nombre possible de parties contractantes à contribuer à la base de données et les a encouragées, si elles ne souhaitaient pas y participer pleinement, à participer au moins la fonction “Vérification de l’acceptation”.

16. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour l’excellent travail fourni et a relevé avec satisfaction les améliorations apportées au MGS, qui permettraient d’offrir des services plus pratiques aux utilisateurs et de réduire le nombre d’irrégularités. Elle a exprimé son appui au développement de la base de données et a fait savoir que la Chine continuerait de renforcer sa coopération avec l’OMPI à cette fin. En conclusion, la délégation a approuvé l’utilisation des fonds restants pour apporter un soutien financier aux offices intéressés afin de les encourager à participer au MGS, et d’accroître ainsi la diversité linguistique de la base de données.

17. L'assemblée :

- i) a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du MGS, tels que décrits dans le document MM/A/46/2, jusqu'au 30 mai 2013;
- ii) a pris note de la poursuite de l'utilisation des fonds subsistants au titre du projet (voir le paragraphe 26 du document MM/A/46/2 Rev.) pour apporter une aide financière à certains offices intéressés et concernés afin de leur permettre de traduire le MGS et de le mettre à disposition dans leurs langues nationales respectives; et
- iii) a demandé au Bureau international de l'OMPI de rendre compte, à l'assemblée en 2014, de l'état opérationnel de la mise en œuvre du MGS et de l'utilisation des fonds subsistants au titre du projet.

[Fin du document]